

Envoyé en préfecture le 07/03/2017

Reçu en préfecture le 07/03/2017

Affiché le

ID : 035-213503345-20170227-DEL202017-DE



Commune de THORIGNE-FOUILLARD

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

ANNÉE 2017

**Conseil municipal
Lundi 27 février 2017**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

SOMMAIRE

I - LES PREVISIONS ECONOMIQUES FRANÇAISES POUR 2017 :	3
II - LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) POUR 2017 :	3
A) LES GRANDES ORIENTATIONS DES FINANCES PUBLIQUES	3
B) L'IMPACT DU PLF 2017 SUR LES COLLECTIVITES LOCALES	4
III - ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE DU FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE ENTRE 2011 ET 2015.	5
A) LES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT DIMINUENT EN 2015.	5
B) LES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT SE STABILISENT EN 2015.	7
C) LES CAPACITES D'AUTOFINANCEMENT SONT EN BAISSSE.	9
IV - PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2016 2017 2018 : LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (RRF)	10
A) UNE MOINDRE BAISSSE DES DOTATIONS (CHAPITRE 74)	10
B) UNE PROGRESSION DYNAMIQUE DU PRODUIT FISCAL (CHAPITRE 73)	11
C) LES AUTRES RECETTES EVOLUENT DIFFEREMMENT	14
V - PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2016 2017 2018 : LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (DRF)	15
A) DES DEPENSES REELLES BUDGETAIRES STABLES	15
B) UNE EPARGNE BRUTE EN BAISSSE	16
VI - PROSPECTIVE 2017 : DES INVESTISSEMENTS CONTENUS POUR DEVELOPPER LE FONDS DE ROULEMENT.	16
A) UN ENDETTEMENT EN BAISSSE	16
B) DES PROJETS D'INVESTISSEMENT MAITRISES SUR LE MANDAT	18
VII - LES BUDGETS ANNEXES POUR 2017	21
A) CONSTRUCTION DE LA MAPA	21
B) ZONE D'ACTIVITES DU PORTAIL	21
C) ZONE ARTISANALE N°4	21
D) ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE LA VIGNE	21

I - Les Prévisions économiques françaises pour 2017 :

- **Le niveau de croissance** : Après trois années de croissance modérée entre 2012 et 2014, l'économie française connaît une dynamique de nette reprise depuis fin 2014 grâce notamment à la baisse du prix du pétrole qui a réduit la facture énergétique des ménages et des entreprises et renforce leurs potentiels de croissance et la compétitivité de notre économie. Malgré le ralentissement britannique, la reprise de la croissance en France en 2016 se confirmerait en 2017.
- **L'inflation** : La poursuite de la baisse du prix du pétrole fin 2015 et début 2016 maintiendra une inflation proche de zéro pour l'année 2016. L'évolution des salaires à la hausse et la fin des mesures de baisse du coût du travail (contrats aidés) réapprécieraient modérément les prix des services et l'inflation sous-jacente. La fin de la baisse des prix du pétrole redressera l'inflation globale à compter de l'année 2017.
- **La consommation des ménages** : L'amélioration des perspectives d'emploi stabilisera le taux d'épargne des ménages autour de 14.5% et favorisera la poursuite de l'accélération de la consommation des ménages amorcée de façon notable en 2015. La reprise de l'inflation prévue au cours de l'année 2017 créera une légère décélération.
- **L'investissement des entreprises** : Ces dernières années, le taux de marge des entreprises s'est nettement redressé passant de 29.9% en 2013 à 31.4% en 2015, grâce aux mesures de baisse du coût du travail (CICE, pacte de responsabilité et de solidarité, prime à l'embauche PME) et à la baisse du prix du pétrole. Depuis 2013, l'investissement a suivi l'évolution de l'activité et continuerait de progresser

	Année 2014	Année 2015	Année 2016 : prévisions PLF (prévu fin 2016)	Année 2017 (PLF 2017)	Année 2017 (prévision des économistes)
Produit Intérieur Brut (taux de croissance)	0,20%	1,30%	1,5% (1,5%)	1,50%	1,20%
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	0,50%	0,00%	1% (0,1%)	0,80%	1,20%
Consommation des ménages	0,70%	1,50%	1,7% (1,8%)	1,60%	1,40%
L'investissement des entreprises	2,00%	1,3%	3,7% (3,8%)	3,50%	2,20%

II - Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2017 :

A) Les grandes orientations des finances publiques

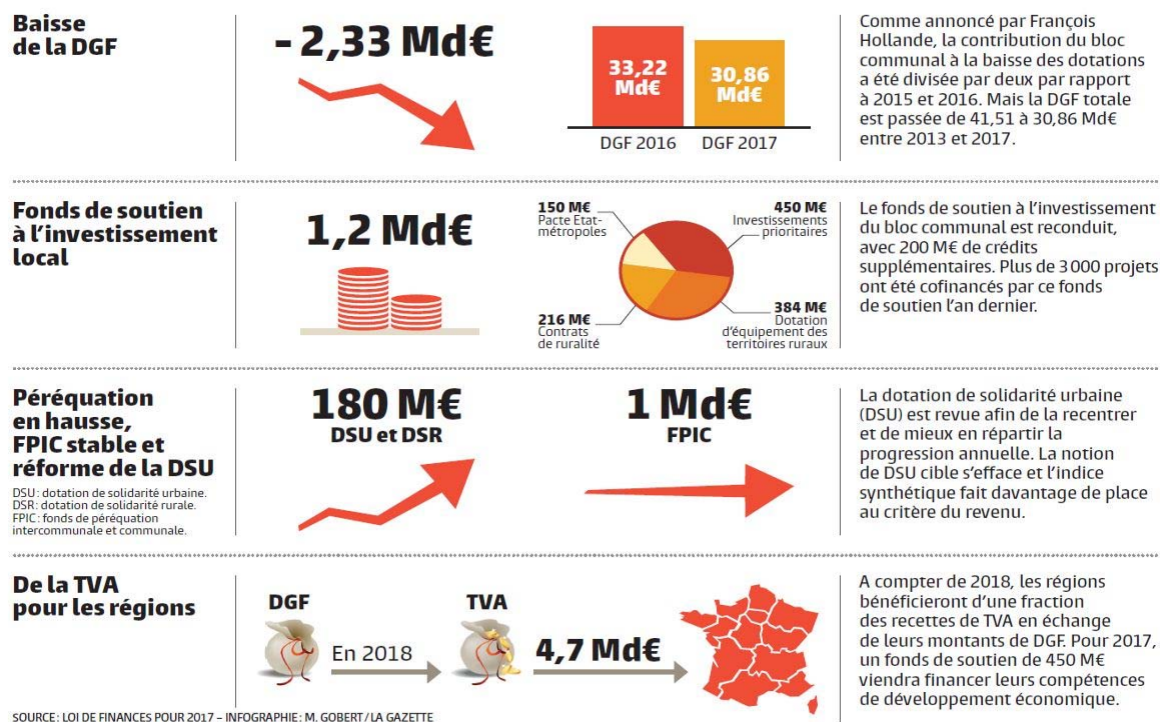
Elles sont présentées dans le rapport économique, social et financier (RESF) associé au Projet de loi de finances pour 2017. Elles s'inscrivent dans la trajectoire de rétablissement des finances publiques conformément aux engagements européens de la France et reprises dans la loi de programmation 2014-2019.

- **Le déficit public** : Le déficit public devrait être ramené sous le seuil des 3% du PIB en 2017 (-2.7%). Par secteur, le déficit atteindrait 3% du PIB pour l'Etat, 0,1% pour les administrations publiques locales. Les administrations de sécurité sociale constateraient quant à elles un excédent de financement de 0.4%.
- **Les dépenses publiques** : Elles vont progresser en volume de +1.6% en 2017 dont 0.5 point pour les dépenses de l'Etat, 0,6 point pour celles des organismes de sécurité sociale et 0.4 point pour les dépenses des administrations locales. Ces dernières progresseraient par la reprise de l'investissement local et la hausse des dépenses de fonctionnement issues du retour de l'inflation, de la hausse du point d'indice (juillet 2016 et février 2017), et de la réforme PPCR¹. Le ratio de la dépense publique sur le PIB poursuivrait sa décrue à horizon 2017. Il passerait de 55.5% du PIB en 2015, à 55% en 2016 et 54.6% en 2017.
- **La dette publique** : Les effets conjugués de la réduction des déficits et de la reprise progressive de l'activité contribuent à stabiliser la dette publique voire même à l'infléchir. Après 96.2% fin 2015, le ratio d'endettement atteindrait ainsi 96,1% du PIB fin 2016 puis 96% fin 2017.

¹ PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

B) L'impact du PLF 2017 sur les collectivités locales.

Les principaux axes de développement du PLF 2017 à destination des collectivités locales sont la baisse de la DGF, la hausse de la péréquation et le soutien à l'investissement. Cette loi de finances se révèle comparativement aux départements et régions, plus favorable au bloc communal :



1. Une moindre baisse de la DGF pour le bloc communal :

Conformément à l'engagement du Président de la République devant le congrès des maires, le bloc communal et lui seul, bénéficie d'une réduction de moitié de sa dernière contribution à l'effort de redressement des finances publiques. Les dotations seront ponctionnées de 2.64 Md€ (sur 33.22 Mds€ de DGF en 2016)

Répartition de la baisse de la DGF entre catégories de collectivités locales

en Md€	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Bloc communal	2,071	2,071	1,035*
Départements	1,148	1,148	1,148
Régions	0,451	0,451	0,451
Total	3,670	3,670	2,634

*dont 0.725 pour les communes

La réforme de la DGF initialement prévue dans la loi de finances pour 2016 est supprimée et aucune échéance n'est fixée pour l'adoption de nouvelles dispositions.

2. Reconduction du fonds de soutien à l'investissement des collectivités locales

Pour 2017, le fonds de soutien est reconduit et porté à 1,2 Mds € (contre 1 Mds € en 2016).

Cette dotation est divisée en deux enveloppes. La première concerne des "projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, de développement du numérique et de la téléphonie mobile, et en vue de la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants". La seconde enveloppe reste dédiée à la ruralité.

3. Développement de la péréquation et nouvelles variables d'ajustement :

- Les dotations de péréquation verticale² connaissent une augmentation record en 2017 (DSU +9%, DSR +14%).
- Le champ des allocations considérées comme variables d'ajustement de l'enveloppe normée s'élargit à la totalité d'entre elles (à l'exception de la TH, ci-après). Leur taux de minoration 2017 sera de -22%, le double de celui de 2016.
- La compensation des exonérations de TH s'envole en 2017. Versée avec 1 an de décalage, elle est le pendant des pertes de bases TH partout observables en 2016 dans les budgets des communes (Ces pertes étaient liées aux changements du revenu de référence des ménages modestes qui se sont retrouvés brutalement soumis à certaines taxes locales en 2015 avant d'être dégrevés en 2016).
- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est stable en 2017 (1Mds €). Rennes Métropole prévoit une stabilité de ce fonds de péréquation horizontal et donc de la répartition entre les 43 communes pour 2017.
- Les valeurs locatives des locaux d'habitation seront revalorisées seulement à hauteur de 0.4% en 2017 (au lieu de 0.9% sur les années précédentes). Cette perte de recettes est liée au changement de référentiel de revalorisation. La loi de finances de 2017 repose désormais cette progression sur le taux d'inflation constaté sur les 12 mois précédant le vote de la mesure et non plus sur le taux de l'inflation prévisionnelle.

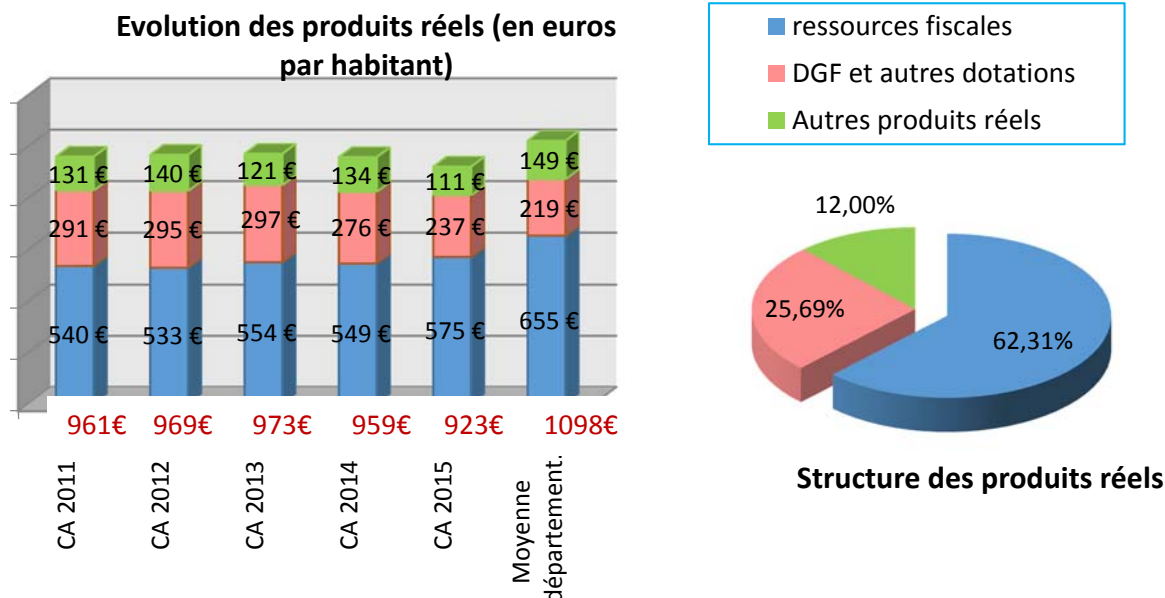
III - Analyse financière rétrospective du fonctionnement de la Commune entre 2011 et 2015.

A) Les produits réels de fonctionnement diminuent en 2015.

Libellés de comptes et chapitres / Année	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	2015/2014	2015 /2011
ressources fiscales	3 924K€	3 926K€	4 101K€	4 151K€	4 481K€	7,94%	+14%
DGF et autres dotations	2 114K€	2 176K€	2 198K€	2 084K€	1 848K€	-11,33%	-12%
Autres produits réels	954K€	1 032K€	898K€	1 015K€	863K€	-14,94%	-9%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (retraitées pour LA CAF*)	6 992K€	7 133K€	7 197K€	7 250K€	7 192K€		+3%
	5,09%	2,03%	0,90%	0,73%		-0,80%	

*CAF : capacité d'autofinancement

Les recettes réelles de fonctionnement **diminuent pour la première fois depuis 2011**. Globalement, elles demeurent **inférieures** (923€/habitant) à la moyenne départementale et régionale par habitant (respectivement 1098€ et 1088€ par habitant) des communes de même strate. La part DGF reste supérieure.



² La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales. Deux mécanismes de péréquation peuvent être distingués : la **péréquation horizontale** s'effectue entre les collectivités territoriales et consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus "riches" ; la **péréquation verticale** est assurée par les dotations de l'État aux collectivités. La dotation globale de fonctionnement en est le principal instrument.

1. Les ressources fiscales

Malgré le maintien des taux d'imposition de la Commune, les recettes fiscales progressent de 7,94% en 2015 représentant +330 000€. Leur poids dans les recettes réelles ne cesse de croître puisqu'elles passent de 56% à 62% entre 2011 et 2015. En effet la baisse des dotations fait peser plus fortement les recettes fiscales dans les recettes réelles de fonctionnement. Elles deviennent un effet de levier prépondérant dans la gestion communale. Ces ressources comprennent la fiscalité directe de la commune, la fiscalité reversée par le groupement, et les autres taxes. En euros par habitant, elles se situent toujours en dessous (575€) du niveau des communes du département (655€).

La forte progression des recettes fiscales de l'année 2015 est liée à l'augmentation du nombre de logements taxés et à la progression des droits de mutation.

- La part de fiscalité directe de la Commune (405€/hbt) s'éloigne de celle des communes du département (424€/hbt) malgré l'augmentation du nombre de logements imposables :
 - +71 logements entre 2012 et 2013
 - +50 entre 2013 et 2014
 - +211 entre 2014 et 2015
- La part de fiscalité reversée par Rennes Métropole a fortement baissé en 2015 passant de 761 179€ à 421 850€ puisqu'en analyse financière, a été déduit la nouvelle attribution de compensation arrêtée dans le cadre des transferts de compétences. Elle s'établit donc 54€ par habitant sous la moyenne départementale (145€/hbt). Pour mémoire, le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire a été calculé en 1993 au moment du passage à la Taxe Professionnelle Unique. Il était en partie évalué par le niveau des bases de taxes professionnelles perçues dans chaque commune.
- Les autres taxes constituées des taxes sur les pylônes, l'électricité, la publicité et les droits de mutation ont remonté en 2015 réduisant l'écart avec la moyenne départementale. Leur progression est liée aux **droits de mutation qui ont augmenté de 75% entre 2014 et 2015.**

2. L'ensemble « DGF et autres dotations » diminue.

Cet ensemble passe pour la seconde fois sur la période étudiée, sous la barre des 30% avec un niveau de 25,69% des recettes réelles de fonctionnement en 2015. Il reste supérieur à la moyenne départementale (219€/hbt) mais toutes les composantes de cet ensemble sont en baisse.

- « la part DGF » baisse continuellement depuis plusieurs années malgré la hausse de la population.
 - En 2015, la DGF diminue de 11% du fait de l'effort de redressement des finances publiques demandé à toutes les organisations publiques françaises.
 - La dotation de solidarité rurale (DSR) diminue également de 54% du fait de l'extinction progressive de cette dotation pour la Commune de Thorigné-Fouillard.
 - La dotation nationale de péréquation (DNP) diminue quant à elle de 13%.

Globalement, « la part DGF » diminue de 255 000€ en 2015. **La Commune a perdu 894 000€ de dotations cumulées depuis l'année 2011, sur les exercices 2012 à 2015.**

- Les « autres dotations » progressent par rapport à 2014 (+20 000€). Leur dynamisme est encore liée aux nouvelles recettes de la caisse d'allocations familiales notamment pour la halte crèche Brindille alors même que les compensations de l'Etat étaient stables.

3. Les autres produits réels de fonctionnement diminuent fortement avant retraitement des données.

Ils s'élèvent à 863 000€ et connaissent en 2015 une baisse conséquente de 15%. Ils représentent 14% des recettes réelles de fonctionnement. Leur produit est en baisse de 23€ par habitant pour cette année 2015 alors qu'il était en hausse en 2014. Ils restent inférieurs à la moyenne de la strate (177€).

Les écritures comptables relatives à l'EHPAD en 2011 et 2012 et celles liées à Rennes Métropole en 2015 masquent l'évolution financière des ressources de la commune. En effet, après retraitements toutes choses égales par ailleurs, les autres produits réels de fonctionnement progressent de 3.29%.

La hausse s'explique ainsi :

Libellés chapitres / Année		CA 2014	CA 2015	CA 2015 retraité	évolution 2015 retraité/2014		pois
70	Produits des services	816K€	1 044K€	884K€	+69K€	8%	84%
75	Autres produits de gestion courante	136K€	145K€	145K€	+9K€	7%	14%
76	Produits financiers	0K€	0K€	0K€	0K€	0%	0%
77	Produits exceptionnels hors cessions	57K€	11K€	11K€	-46K€	-81%	1%
-014	Atténuations de produits	-1K€	-346K€	-2K€	-1K€	54%	0%
722	TX en régie	7K€	10K€	10K€	+3K€	41%	1%
"autres recettes de fonctionnement"		1 015K€	863K€	1048K€	+33K€	+3%	100%

Deux variations sont prépondérantes :

⇒ La hausse des produits de services (+69 000€) s'explique par :

- une recette exceptionnelle : la constatation des recettes d'assainissement perçues début 2015 (35 000€)
- une progression des produits de service, notamment ceux de la restauration scolaire. Ceux-ci ont bénéficié de la hausse du nombre d'élèves et en partie de la refonte des tarifs mise en place en septembre 2015.

⇒ La baisse des produits exceptionnels s'explique par des remboursements importants de sinistres par l'assurance dommages ouvrages perçus en 2014 notamment pour les infiltrations à la halte crèche brindille et à l'école des grands prés verts.

Synthèse de l'évolution des recettes réelles fin 2015 :

La commune de Thorigné Fouillard dispose de recettes réelles inférieures à celles de la strate.

Bien qu'inférieures à la moyenne de la strate, les ressources fiscales sont dynamisées par le développement volontariste de logements sur la commune (ZAC de la vigne).

Les dotations de l'Etat sont en forte diminution mais restent supérieures à celles des autres communes.

Les autres recettes réelles de fonctionnement progressent (+3%) malgré les apparences d'une forte baisse (-14%).

Bien qu'inférieures à la moyenne de la strate, la commune dispose de recettes réelles en progression.

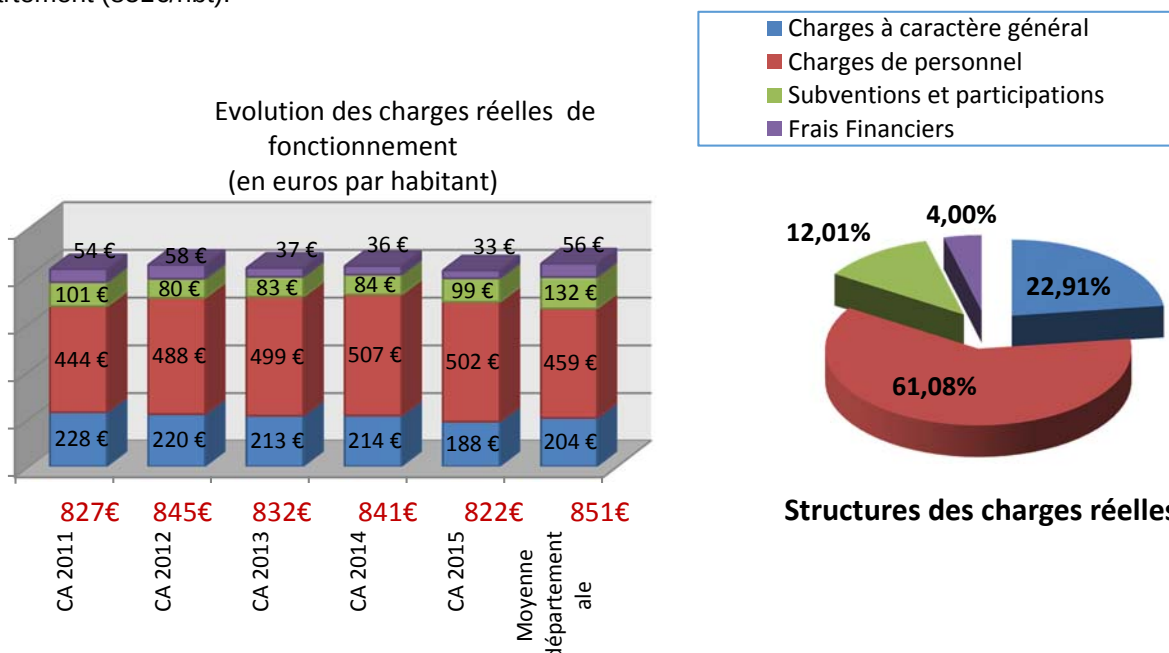
Dans les années à venir, les ressources fiscales vont représenter une part croissante des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont déjà passées en 5 ans de 56% à 62% des ressources communales. L'accroissement du nombre de logements sur la commune renforce cet impact mais demeure variable d'une année sur l'autre.

B) Les charges réelles de fonctionnement se stabilisent en 2015.

Elles connaissent une variation de +0.9% en 2015 contre +3,09% en 2014.

Libellés de comptes et chapitres / Année	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	2015/2014	2015 /2011
Charges à caractère général	1 655K€	1 621K€	1 577K€	1 615K€	1 468K€	-9,10%	-11%
Charges de personnel	3 231K€	3 592K€	3 692K€	3 833K€	3 914K€	2,11%	+21%
Subventions et participations	737K€	586K€	616K€	633K€	770K€	21,53%	+4%
Frais Financiers	390K€	425K€	275K€	269K€	256K€	-4,76%	-34%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (retraitées pour LA CAF)	6 013K€	6 224K€	6 161K€	6 351K€	6 408K€		+6%
	+5,48%	+3,50%	-1,02%	+3,09%		+0,90%	

Les charges réelles de fonctionnement pour la CAF font l'objet de retraitements par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement brutes des comptes administratifs. Par habitant (et hors chap 013) les dépenses réelles s'élèvent à 822€ pour l'année 2015. Elles sont pour la première fois inférieures aux communes de même strate situées dans le département (851€/hbt).



1. Les charges de personnel (montant net)

ID: 036-213503345-20170227-DEL2017-DE

Libellés de comptes et chapitres	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Charges de personnel	3 231K€	3 592K€	3 692K€	3 833K€	3 914K€
Evolution des dépenses de personnel	115K€	360K€	100K€	141K€	81K€
Taux d'évolution des dépenses de personnel	4%	11%	3%	4%	2%
Poids dans les DRF	53,74%	57,71%	59,93%	60,36%	61,08%
Population	7272	7363	7399	7556	7794
Charges de personnel par habitant	444 €	488 €	499 €	507 €	502 €

Elles s'élèvent à 3 914 000€ en 2015, elles représentent 61,08% des charges réelles de fonctionnement soit 502€ par habitant alors que la moyenne départementale est de 459€ par habitant.

Ce poste a beaucoup progressé entre 2007 et 2009 (+5% /an en moyenne), s'est stabilisé en 2010 (+2%) pour connaître une nouvelle augmentation en 2011 de + 3.67% et surtout en 2012 de +11,15%. Cette dernière hausse est liée aux recrutements mis en place sur la Commune et notamment les 8 postes créés suite au doublement du nombre de places pour la halte crèche Brindille (+40 places au 01/01/2012).

En moyenne ces dernières années, les charges de personnel progressent de 100 000€ par an soit entre 3 et 4% du réalisé de l'année précédente.

En 2015, les dépenses nettes de personnel augmentent de + 2%, traduisant une baisse dans le rythme d'évolution constaté les années précédentes. Cette variation modérée s'explique principalement par l'absence de changement significatif dans l'organisation des services permettant ainsi une certaine stabilité dans les effectifs. Seuls les coûts induits par la revalorisation des agents de catégorie C et B à compter du 1^{er} janvier 2015 (38 000€), l'effet du GVT (18 000€), et le remplacement d'agents sans remboursement corrélatif de l'assurance du personnel, viennent augmenter ce poste de dépenses.

2. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent toujours le deuxième poste de dépenses de la commune à hauteur de 22,91% des charges de fonctionnement (1 468 027€). Pour la troisième année consécutive, elles demeurent sous la moyenne départementale à 188€/hbt contre 204€ pour les communes de même strate. Les Charges à caractère général de la commune diminuent fortement en 2015 de -9% à l'image des autres communes de même strate du département où l'on constate une baisse de -7%.

⇒ L'impact du transfert de compétences à Rennes Métropole :

- Les dépenses des compétences voirie-éclairage public transférées à Rennes Métropole (convention de mandat sur 2015 et 2016) sont comptabilisées au chapitre 45.
- La neutralisation de dépenses transférées à Rennes Métropole indique une stabilité des dépenses à caractère général sur l'année 2015 avec une diminution de 0.74% au lieu de -9,10%. **Ce retraitement des dépenses permet de mettre en avant la maîtrise des charges de la commune toutes choses égales par ailleurs.**
- Le détail des postes les plus dépensiers du chapitre illustre l'impact du transfert de compétence :

Article	Libellé	CA 2014	CA 2015	Variation arrondie	explication
011	Charges à caractère général	1 615 K€	1 468K€	-147K€	
Montants les plus importants du chapitre :					
6042	Achats de prestations de services	353K€	350K€	-4K€	
60612	Energie et électricité	210K€	149K€	-61K€	Rennes Métropole
60613	Chauffage urbain	136K€	125K€	-11K€	
60628	Autres fournitures non stockées	100K€	99K€	-2K€	
60633	Fournitures de voirie	22K€	6K€	-15K€	Rennes Métropole
61522	Entretien et réparations sur bâtiments	41K€	40K€	-2K€	
61523	Entretien et réparation voies & réseaux	116K€	47K€	-69K€	Rennes Métropole
6156	Maintenance	140K€	152K€	11K€	Hausse contrat maintenance
6227	Frais d'actes et de contentieux	4K€	55K€	51K€	contentieux salle de la vigne
Part des dépenses du chapitre 011 analysées :		1 123K€	1 022K€	-101K€	
		69,51%	69,59%		

En effet, ont été transférées les dépenses d'éclairage public (environ 70 000€), le contrat de maintenance d'éclairage public (environ 55 000€) et les dépenses de fournitures de voirie. L'ensemble de ces achats ou prestations sont comptabilisés au chapitre 45.

En 2015, le montant des charges de fonctionnement transférées à Rennes Métropole s'élèvent à 135 085.97€ (article 45811).

A contrario les dépenses de frais d'acte et contentieux augmentent du fait du versement de frais d'expertise et d'avocat pour le contentieux de la salle de sport de la vigne.

3. Les subventions et les participations

Les subventions et participations s'élèvent à 770 000€ en 2015 soit 99€ par habitant, sous le chiffre de 132€ par habitant de la moyenne de la strate. Elles représentent 12,01% des charges réelles de fonctionnement.

- La partie « subventions versées » se rapproche de la moyenne départementale puisque pour la Commune le niveau se situe à 53€/habitant contre 64€ pour les communes de même strate. En 2015, la commune a versé 414 979€ de subventions (association +CCAS +budget annexe) soit -20 000€ par rapport à 2014 car :
 - absence de subvention versée à la ZA4 en 2015 (-40 000€).
 - hausse des subventions aux associations de +20 KE lié à la subvention OGEC

La maîtrise des subventions versées aux associations concourt à la baisse des dépenses de fonctionnement.

- L'écart est donc plus important sur la partie « autres participations » qui représente 46€ pour la commune et 68€/hbt pour la moyenne départementale. Les participations comprennent les indemnités et charges versées aux élus ainsi que les contributions aux organismes de regroupement et les charges exceptionnelles. En 2015, la partie participation a été multipliée par 26 avec le reversement de l'excédent du budget assainissement à Rennes Métropole.

4. Les charges financières

Les charges financières représentent 4% des charges de fonctionnement en 2015. Elles poursuivent leur baisse atteignant 256 000€ soit une baisse de 4,76% par rapport à 2014. Le choix des élus de ne pas emprunter depuis l'année 2011 et le remboursement anticipé des 2 emprunts en franc suisse fin 2012 entraînent la baisse des charges financières supportées par la Commune (-97 000€ depuis 2011). Elles sont pour la première fois inférieures au niveau départemental avec 33€/hbt en 2015 contre 56€/hbt pour les autres communes de la strate démographique. Ces dernières ont certainement emprunté au cours de l'année 2015 car leurs frais financiers ont quasiment doublé entre les 2 années (de 30€/hbt à 56 €/hbt). Leur diminution participe à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Une analyse plus fine de l'endettement de la Commune sera traitée dans la partie sur les marges de manœuvre.

Synthèse de l'évolution des dépenses réelles fin 2015 :

Les dépenses de fonctionnement de la commune sont pour la première année sous la moyenne de la strate.

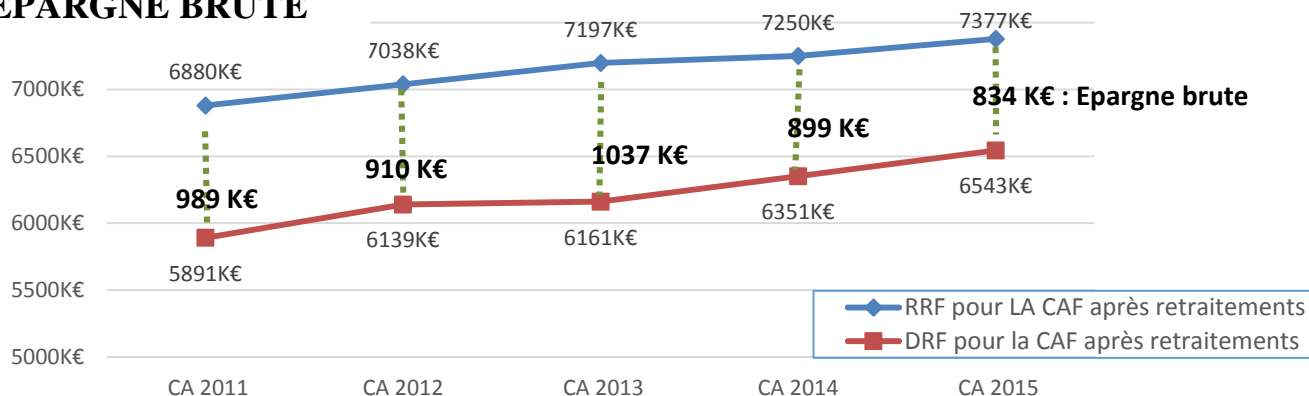
Les dépenses de personnel amorcent une décélération de leur progression.

Les subventions et participations sont stables. Elles progressent en apparence du fait du reversement de l'excédent de fonctionnement à Rennes Métropole.

Les frais financiers poursuivent leur diminution du fait de l'absence de nouveaux emprunts.

C) Les capacités d'autofinancement sont en baisse

EPARGNE BRUTE



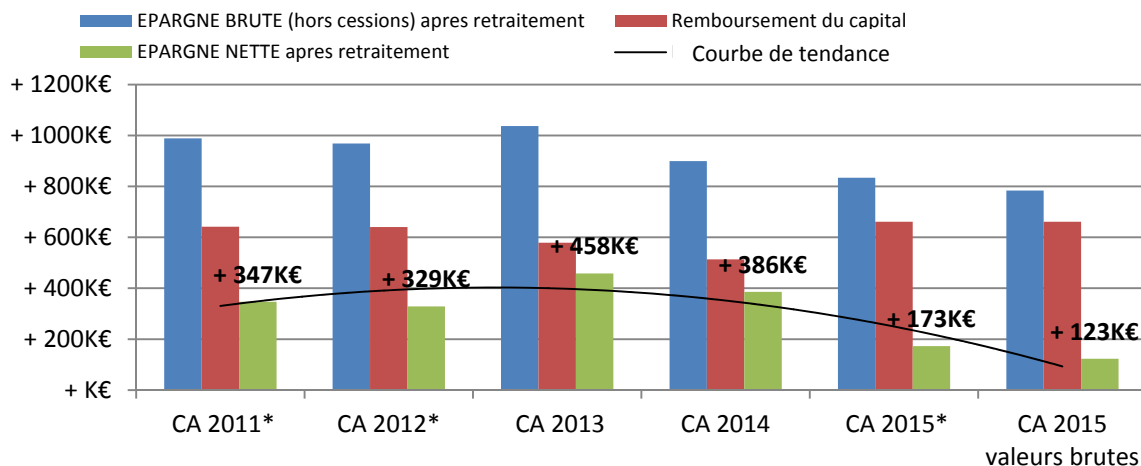
L'EPARGNE BRUTE (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les remboursements de dettes et les opérations d'investissement. Elle est calculée par la différence entre les produits réels

de fonctionnement (hors produits de cession) et les charges réelles de fonctionnement. C'est une ressource propre à la commune qui permet de limiter le recours à l'emprunt et donc d'être à ce stade indépendant des banques ou des autres collectivités pour l'octroi de subventions. Le niveau d'épargne de la commune sera jugé suffisant si elle permet de répondre à l'obligation légale de remboursement des emprunts.

Après retraitements, la CAF brute de la Commune baisse de 7% par rapport à 2014.

Pour mémoire : Les impacts liés au transfert de compétences à Rennes Métropole ont été retraités, hormis les écritures liées à la dissolution du budget assainissement.

EPARGNE NETTE



*Années avec des comptes retraités.

L'épargne nette se calcule par la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital des emprunts. Elle représente l'autofinancement disponible pour financer les autres dépenses d'investissement de la collectivité.

L'épargne nette reste positive depuis plusieurs années avec un niveau relativement stable entre 2011 et 2014 autour de 400 000€. Elle a connu son niveau le plus faible en 2009 avec +53 000€.

En 2015, l'épargne nette diminue fortement suivant l'évolution de l'épargne brute et atténuée par le premier remboursement de l'avance de Rennes Métropole (155 000€). L'autofinancement disponible pour financer les autres dépenses d'investissement s'en trouve réduit.

Les marges de manœuvre de la commune sont réduites en termes d'autofinancement. Si la commune souhaitait financer à une même hauteur qu'en 2015 ses dépenses d'investissement et maintenir son épargne nette à 400 000€, la commune, sans emprunter devrait se fixer un objectif d'épargne brute de 1008 000€.

Le financement des investissements de la commune devient de plus en plus dépendant des ressources propres d'investissement.

IV - Prospective budgétaire 2016 2017 2018 : les recettes de fonctionnement (RRF)

En 2015 et 2016, les RRF intègrent des éléments exceptionnels qui rendent difficile la lecture du budget. En effet, au chapitre 70 est constaté la contrepassation comptable des charges de personnel liées aux compétences transférées à Rennes Métropole depuis le 1er janvier 2015. Il s'agit autant des charges directes de personnel que des charges indirectes. Pour 2015 et 2016, cette contrepartie s'élève à 279 000€.

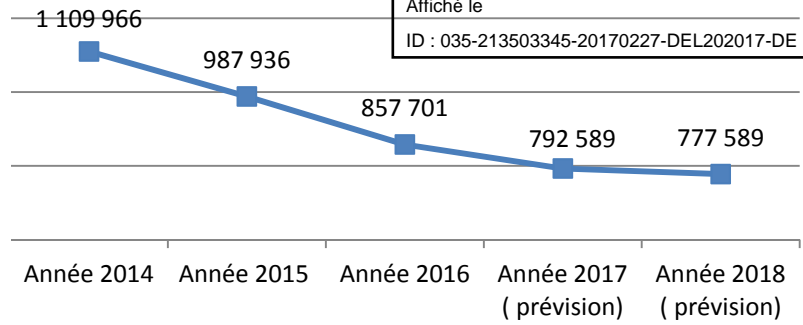
A) Une moindre baisse des dotations (chapitre 74) :

1. La baisse programmée de la DGF

Le Projet de loi de finances 2017 prévoit une moindre baisse de la DGF pour le bloc communal. Celle-ci est estimée à 792 589€ pour 2017 et 777 589€ pour 2018. Les prévisions pour 2018 évolueront différemment si le projet de réforme de la DGF est amorcé.

Evolution de la DGF :

Depuis 2014 et jusqu'en 2017 la commune aura perdu plus d'1 million € de DGF.



2. Les autres dotations :

La dotation de solidarité rurale procède d'une extension de la dotation de développement rural, créée en 1992, pour l'ensemble des communes rurales, sous des conditions d'éligibilité assez souples. Depuis 2012, la Commune a cessé d'être éligible à la première fraction dite « bourg centre » de la DSR. Elle s'est donc éteinte progressivement depuis 2012. Seule la fraction de péréquation demeure pour l'instant versée à la commune.

Conformément au PLF 2017, la dotation de solidarité rurale devra progresser de 14,5% sur le plan national en privilégiant la fraction « cible » des communes les moins favorisées. Compte tenu d'une progression presque identique au PLF au cours de l'année 2016, il est estimé une progression de la DSR de 10% en 2017 et 2018.

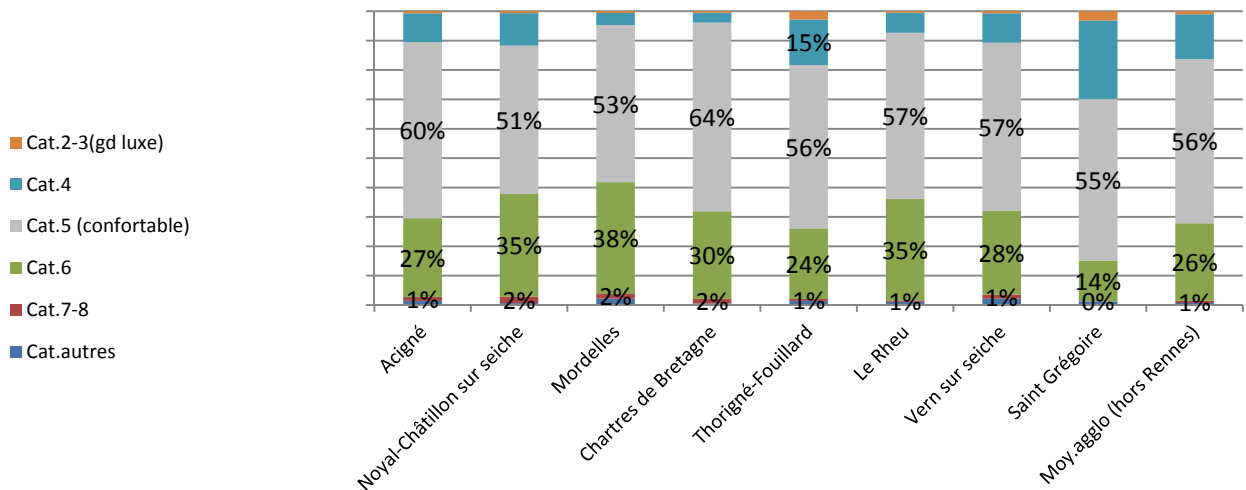
Fractions de la DSR :		2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Article 74121	DSR bourg centre	184 160 (75%)	122 774 (50%)	0	0	0	0	
	DSR péréquation	86 507	89 937	97 766	109 619	120 581	132 639	
	DSR cible	0	0	0	0			
Total DSR		270 667	212 711	97 766	109 619	120 581	132 639	
taux de croissance constaté et simulé :					-54%	12%	10%	10%

La Dotation Nationale de Péréquation n'évolue pas en 2017. La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal (lui-même calculé par seule référence aux nouveaux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle). En 2015, la Commune perd la part majoration attribuée jusqu'en 2014 soit – 23 589€. En 2016, elle a baissé de 1%. Elle devrait être stable en 2017 et 2018.

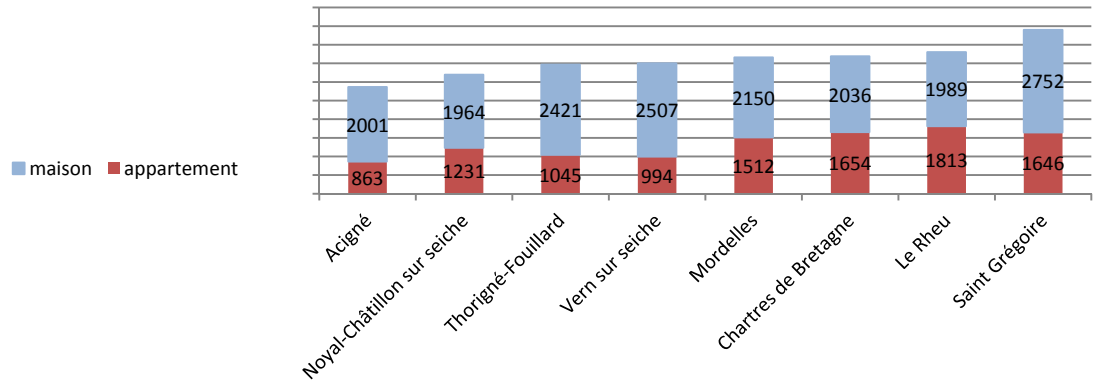
B) Une progression dynamique du produit fiscal (chapitre 73) :

1. Composition des bases fiscales de la commune (données 2015) :

Catégories fiscales : La commune dispose de maisons davantage « confortables » que ceux des communes de même strate puisque 15% d'entre elles relèvent de la catégorie 4 et 3% de la catégorie grand luxe.



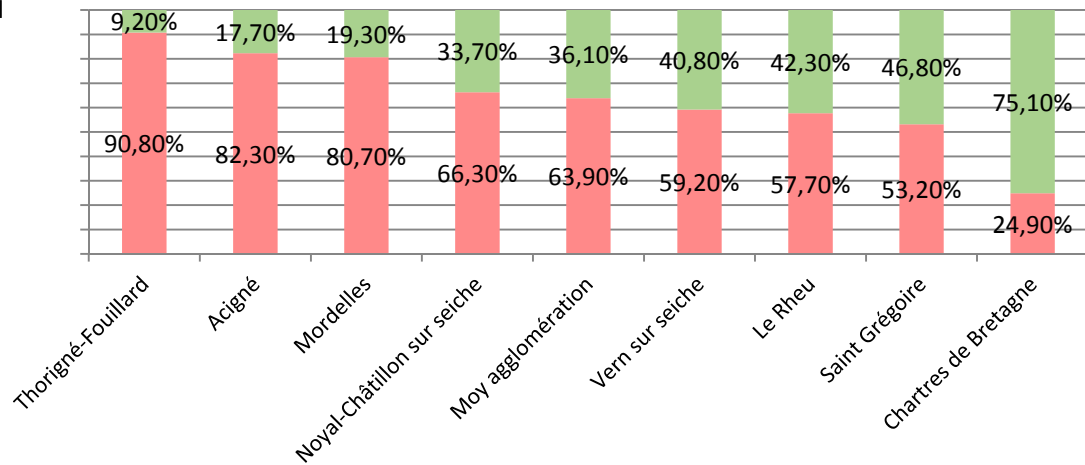
Type d'habitations : le parc d'habitations de la commune est moins élevé que dans les communes de même strate mais connaît une progression importante sur la partie appartement grâce à la zone d'aménagement de la Vigne (+24% en 2015 ; +5% en 2014).



Le foncier bâti de la commune est composé presque exclusivement de bâti résidentiel. Seulement 9.20% du produit est composé de bâti industriel et commercial.

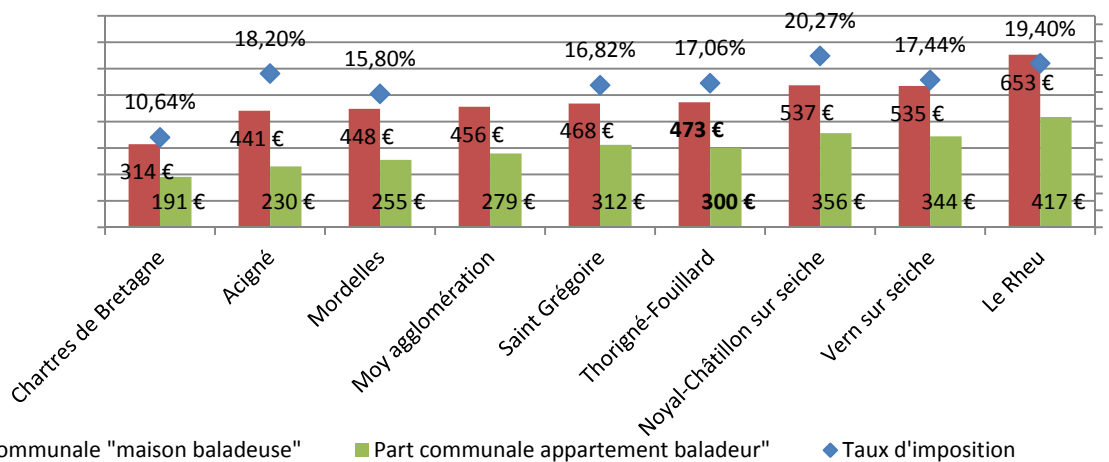
■ Part du bâti industriel et commercial

■ Part du bâti résidentiel

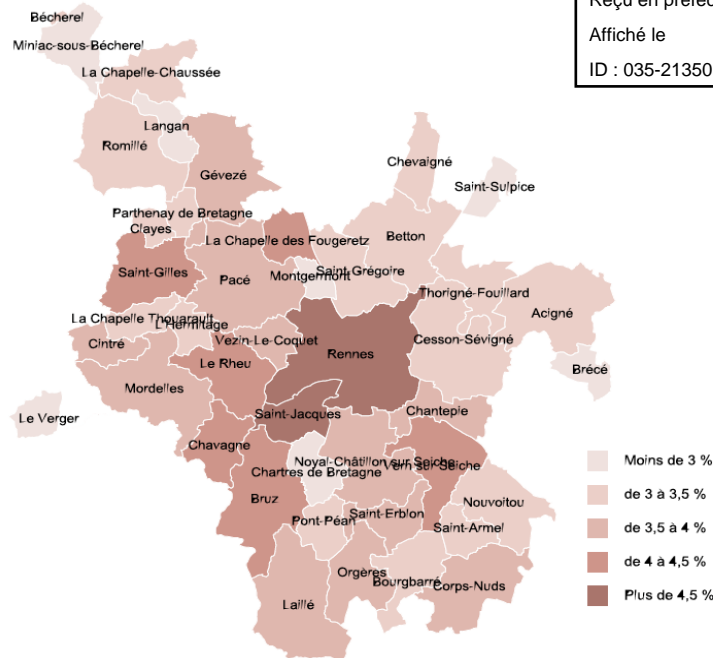


2. La participation du contribuable :

Le montant des impositions locales supporté par les contribuables thoréfoléens se situe dans la moyenne haute de l'agglomération rennaise compte tenu d'une valeur locative moyenne plus élevée que la moyenne. Par exemple, pour la taxe d'habitation, la « maison baladeuse » coûte 473€ en 2015 et l'appartement baladeur, 300€.

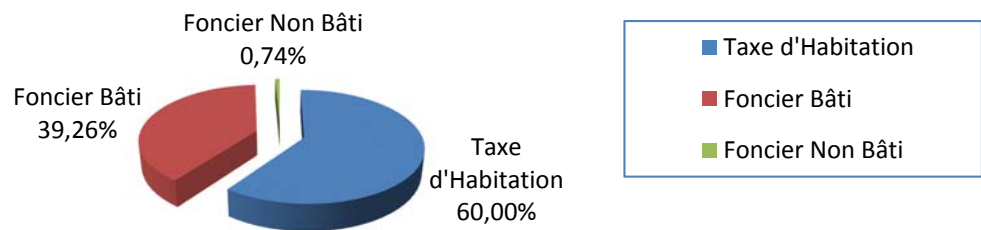


Cependant, la pression fiscale de la commune reste stabilisée à un niveau faible puisqu'il se situe à 3.5% du revenu moyen par habitant en 2015. Ce niveau reste faible compte tenu d'une population avec des revenus moyens par habitant situés dans la tranche haute de l'agglomération rennaise (17 579€ en 2014).



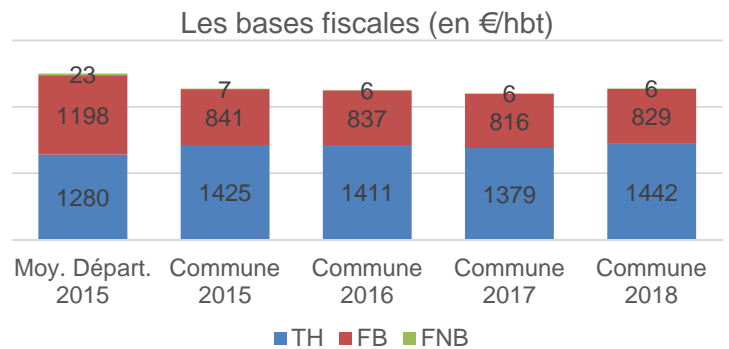
3. Composition et évolution du produit fiscal

Le produit fiscal



Les bases et les taux

Les taux	Moy. Départ. 2015	Commune
TH (taxe habitation)	16,26%	17,06%
FB (foncier bâti)	17,21%	18,85%
FNB (foncier non bâti)	43,97%	47,00%



Les taux d'imposition pratiqués par la Commune sont supérieurs à ceux de la moyenne départementale. Ils n'ont pas augmenté depuis 2010 et les élus n'envisagent pas d'augmenter les taux sur ce mandat.

Les bases d'imposition :

*Pour la taxe d'habitation, les bases restent supérieures à la moyenne départementale (1425€/hbt contre 1280€/hbt). Plusieurs éléments expliquent cette situation : la valeur locative moyenne (3808) est supérieure à la moyenne départementale (3305) ; la part de foyers non imposables est de 22% pour la commune contre 32% pour la moyenne départementale ; le nombre de logements imposés à la TH augmentent de 211 entre 2015 et 2014 et de 96 entre 2016 et 2015. L'année 2017 sera une année de transition.

*Pour le foncier bâti et pour le non bâti, les bases restent inférieures à la moyenne départementale. Comme les années passées, 91% des locaux imposés en foncier bâti sont des locaux d'habitation (60% pour la moyenne départementale) et 9% sont des locaux à usage professionnel ou industriel.

Perspectives fiscales 2016-2018

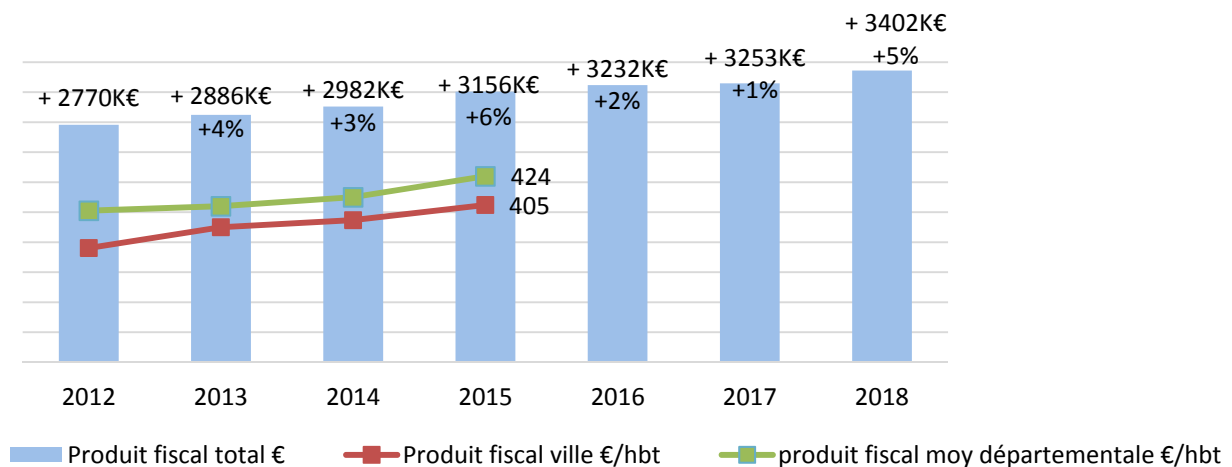
Le produit des impôts locaux augmente de 2,41% en 2016, passant ainsi de 3 155 000€ à 3 231 000€. Globalement, ces produits représentent 405€ par habitant pour la Commune contre 424€ pour la moyenne départementale (en 2015). Alors que le produit de la taxe d'habitation est supérieur à la moyenne du département, les taxes foncières communales sont plus faibles que dans le département.

L'hypothèse de croissance des bases fiscales repose uniquement sur les nouveaux foyers imposables de la commune et accessoirement sur la revalorisation annuelle des bases décidée par l'Etat. Cette année, la revalorisation est de +0.4%. Cette hypothèse est maintenue pour les années suivantes.

En 2015, le nombre de foyers fiscaux a fortement progressé (+211), en 2016 ils ont également progressé de +96. Les prévisions 2017 et suivantes seront établies comme suit :

Année	2016 (réel)	2017 (prévisionnel)	2018 (prévisionnel)
Nouveaux foyers fiscaux	+96	+10	+140
Produit fiscal complémentaire	+ 76 032 €	+ 21 011 €	+ 149 842 €

Le produit fiscal poursuivra une progression dynamique.



Conformément au projet de mandat des élus, aucune hausse du taux de fiscalité n'est prévue pour 2017. Les taux sont fixes depuis l'année 2010.

C) Les autres recettes évoluent différemment :

Les autres recettes sont constituées notamment des chapitres 70 (produits des services) et 75 (autres produits de gestion courante) :

Les produits des services (chapitre 70) vont diminuer en 2017 :

Ce chapitre va diminuer compte tenu de la fin d'utilisation du compte 70846 qui servait à contrepasser les charges de personnel et certaines charges de fonctionnement imputables à Rennes Métropole. L'impact est important car ce compte s'élevait à 180 604.85 en 2015 et 138 142€ en 2016.

Par ailleurs, le changement de fonctionnement de la régie salon de peinture en 2017 entraîne mécaniquement une baisse des recettes constatées puisque désormais seuls les frais d'exposition des artistes sont enregistrés en comptabilité.

Le chapitre 75 augmente :

La commune maîtrisant davantage la gestion de son patrimoine bâti entraîne la création de recettes nouvelles dans les revenus des immeubles.

V - Prospective budgétaire 2016 2017 2018 : les dépenses de fonctionnement (DRF)

En 2015 et 2016, plusieurs opérations exceptionnelles liées au transfert de compétences à Rennes Métropole rendent plus complexe la lecture du budget.

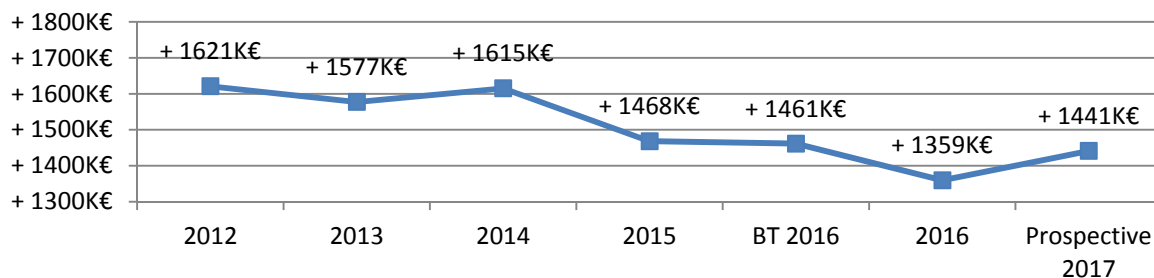
- En 2015 et 2016, La commune mandate les charges de fonctionnement de voirie et d'éclairage public transférées à Rennes Métropole directement sur un compte d'investissement (chapitre 45). Il en ressort une baisse mathématique du chapitre 011 à hauteur des dépenses mandatées à l'article 458111.
- Une Attribution de compensation est versée à Rennes Métropole pour financer ses nouvelles compétences. En 2015 et 2016, son montant a été arrêté à 344 329€. A compter de 2017, elle s'élèvera à 252 677€ pour tenir compte de la fraction de taxe d'aménagement transférée à Rennes Métropole.

A) Des dépenses réelles budgétaires stables :

Charges à caractère général

Conformément à la volonté politique, chaque service de la commune a préparé son budget 2017 en cherchant les économies possibles à réaliser, une dépense nouvelle devant être compensée par la baisse d'une autre dépense ou la recherche de nouvelles recettes.

Sur le plan budgétaire, le chapitre 011 est stable. Le chapitre 011 regroupe majoritairement des comptes d'achat de fournitures, de réparations et des dépenses de fluides dont les prévisions par anticipation sur l'année à venir sont très délicates. Par ailleurs, le chapitre n'est pas forcément utilisé en totalité, les dépenses sont réalisées en adaptant les besoins aux crédits votés par la collectivité.



Des dépenses de personnel stabilisées :

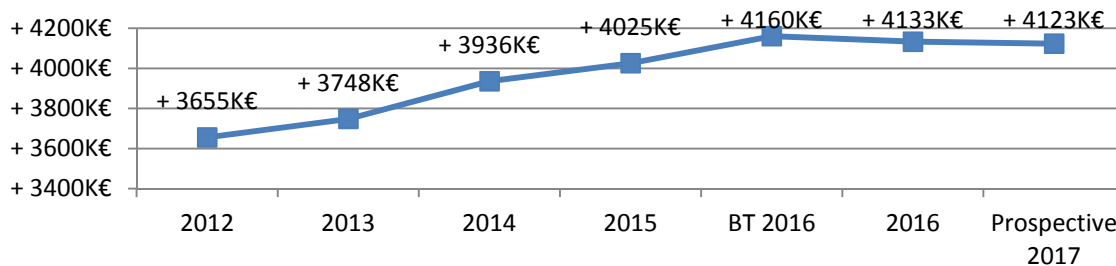
Le chapitre 012 du personnel devrait connaître une légère baisse en 2017 par rapport au réalisé 2016. En effet les réflexions sur l'organisation des services et l'adaptation des effectifs aux évolutions de leurs missions en adéquation avec les besoins de la population se poursuivent.

Le transfert de 4 agents, dans le cadre du transfert de la compétence Voirie à Rennes Métropole, à compter du 1^{er} janvier 2017, constitue la principale baisse du budget du personnel pour l'année 2017, estimée à environ 159 000 €.

A l'inverse, les obligations réglementaires (réforme P.P.C.R, augmentation du point d'indice, hausse de certains taux de cotisations) impacteront positivement le budget, à hauteur d'environ 45 000 €.

Le G.V.T retenu pour l'année 2017, dans un contexte d'incertitude lié à la réforme P.P.C.R, s'évalue à environ 35 000 € (soit 1%).

L'élargissement du service rendu à la population (augmentation des horaires d'ouverture de la médiathèque, municipalisation de l'accueil périscolaire de l'école Sainte-Anne) et l'ajustement des ressources humaines aux évolutions de l'organisation (création d'un poste de responsable du Centre Technique) représentent une augmentation de budget d'environ 65 000 €.



Des charges financières en baisse :

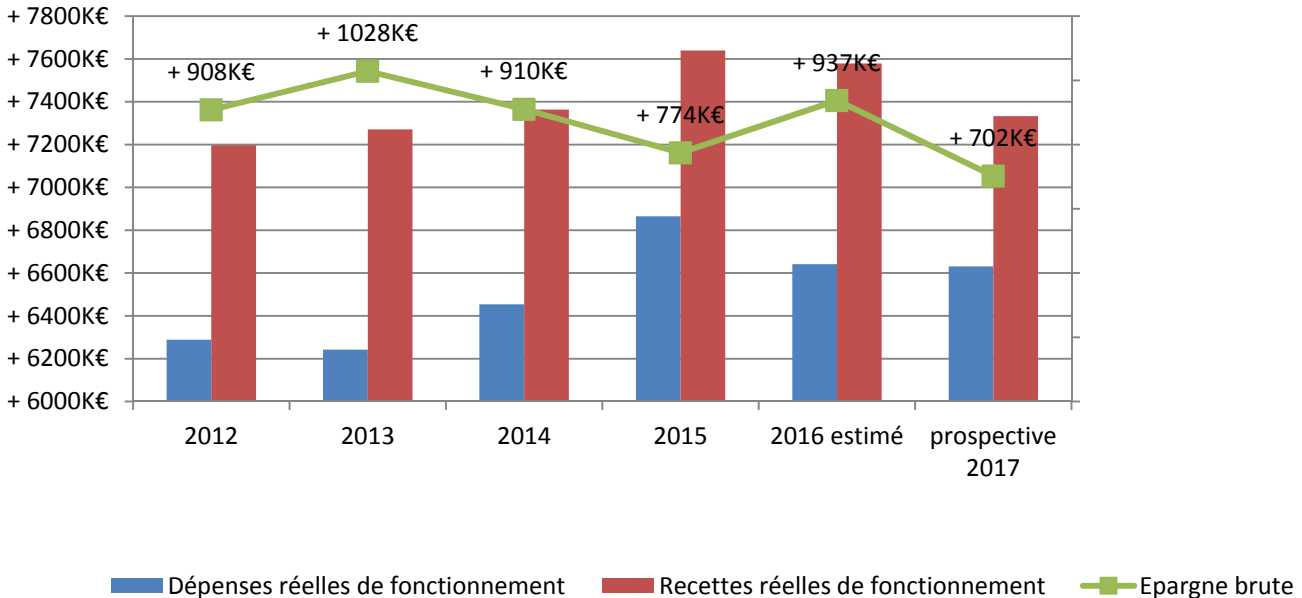
Suite à la volonté de ne pas emprunter depuis l'exercice 2011, les charges financières continuent de diminuer, elles sont inférieures à celles du budget 2016 de l'ordre de -6%. En 2017, 1 emprunt prend fin naturellement.

B) Une épargne brute en baisse

L'épargne brute a connu une baisse en 2015 par rapport aux niveaux connus habituellement par la commune. En 2016, elle revient au niveau de 2014 dépassant les 900 000€ compte tenu de la baisse des dépenses réelles de fonctionnement. En effet la constatation exceptionnelle du versement du résultat de fonctionnement d'assainissement en 2015 à Rennes Métropole, dépense non reproduite en 2016 avait pesé sur les dépenses.

En 2017, l'épargne brute devrait baisser de 230 000€. La convention de mandat avec Rennes Métropole prenant fin, la commune verra ses recettes réelles diminuer de 246 000€ qui s'expliquent par :

- 137 000€ constaté en 2016 au compte 70846 pour contrepasser les écritures de personnel et certaines charges de fonctionnement imputables à Rennes Métropole
- 53 000€ de baisse des dotations
- 53 000€ de baisse des prévisions de remboursements sur rémunérations du personnel. Le principe de sincérité budgétaire impose une évaluation prudente de ces recettes.



La baisse des dotations de l'Etat fragilise les épargnes des collectivités locales françaises à l'image de celle de la commune. Pour maintenir un niveau de développement de la commune, la politique de maîtrise des DRF sera poursuivie et la mise en place d'un plan d'investissement raisonné permettra à la commune de limiter les emprunts et de constituer un solide fonds de roulement.

VI - Prospective 2017 : des investissements contenus pour développer le fonds de roulement.

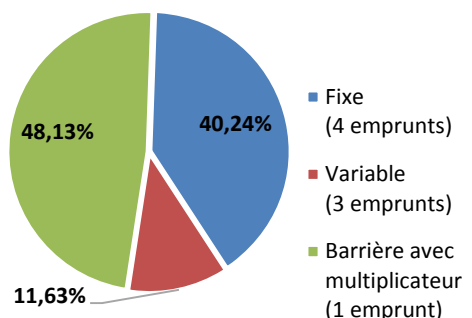
A) Un endettement en baisse

1. Structure de la dette (01/01/2017)

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,An)
Fixe (4 emprunts)	2 654 939 €	40,24%	3,92%
Variable (3 emprunts)	767 118 €	11,63%	0,21%
Barrière avec multiplicateur (1 emprunt)	3 175 696 €	48,13%	3,89%
Ensemble des risques	6 597 753 €	100,00%	3,47%

Etat au 01/01/2017

Dette par type de risque- Budget commune



- La dette à taux fixe est composée de 4 emprunts dont 2 d'une durée résiduelle > 8 ans et représentant 33% de ce risque.
- La dette à taux variable est composée de 3 emprunts dont 2 d'une durée résiduelle < 2 ans et représentant 10% de ce type de risque.
- La dette à barrière est composée d'un seul emprunt d'une durée résiduelle de 21 ans.

2. Le coût et la gestion de la dette.

Le coût moyen est en 2017 de 3.47% et représente une durée résiduelle de 14 ans et 10 mois. Le taux d'intérêt moyen de la dette est un indicateur couramment utilisé. Il reste toutefois purement informatif, car il faut bien entendu tenir compte de l'exposition au risque de taux et de la durée de la dette.

Compte tenu de la structure de la dette et du taux moyen constaté (cf graphique par type de risque) :

- Les emprunts à taux fixes ne semblent pas compétitifs en comparant uniquement leur taux d'intérêt. Cependant, les clauses de négociation des emprunts à taux fixes imposent aux communes des pénalités actuarielles importantes (environ 15-20% du capital restant dû) qui annulent souvent le gain brut calculé sur les seuls intérêts. Ainsi pour les 2 emprunts à taux fixes d'une durée résiduelle supérieure à 8 ans, la pénalité est de 136KE pour l'un et 224KE pour l'autre. En décembre 2015, notre conseiller financier n'a trouvé aucune marge de négociation pour ces emprunts.
- Les produits à taux variable de la Commune qui sont presque tous arrivés à maturité (1 seul d'une durée supérieure à 8 ans) sont compétitifs. Outre leurs taux, les conditions de marges de nos produits sont plus avantageuses que sur le marché bancaire actuel.
- La dette structurée est composée uniquement d'un produit à barrière sur Euribor 12 mois puisque les emprunts en francs suisses ont été remboursés au 01/12/2012. L'emprunt à barrière représente 48.13% de l'encours global. Sur l'emprunt à barrière, son taux est resté à 3.83% pour 2016. Les anticipations de taux d'ici à 2022 ne prévoient aucun dépassement de la barrière fixée dans le contrat à : euribor 12 mois > 6% (ce taux est actuellement de -0.10%). Son référencement à l'euribor 12 mois le place d'ailleurs dans la catégorie des produits d'indice peu risqués (grille gissler 1E). D'ailleurs, le taux constaté de 3,83% reste inférieur au taux de référence théorique que la Commune aurait souscrit au 1er trimestre 2008. Une renégociation de cet emprunt est envisageable mais elle n'aurait cependant pas d'effet immédiat pour la commune. En effet, les conditions de renégociation contractées pèseraient fortement sur la situation financière de la collectivité et limiterait sa capacité à investir.

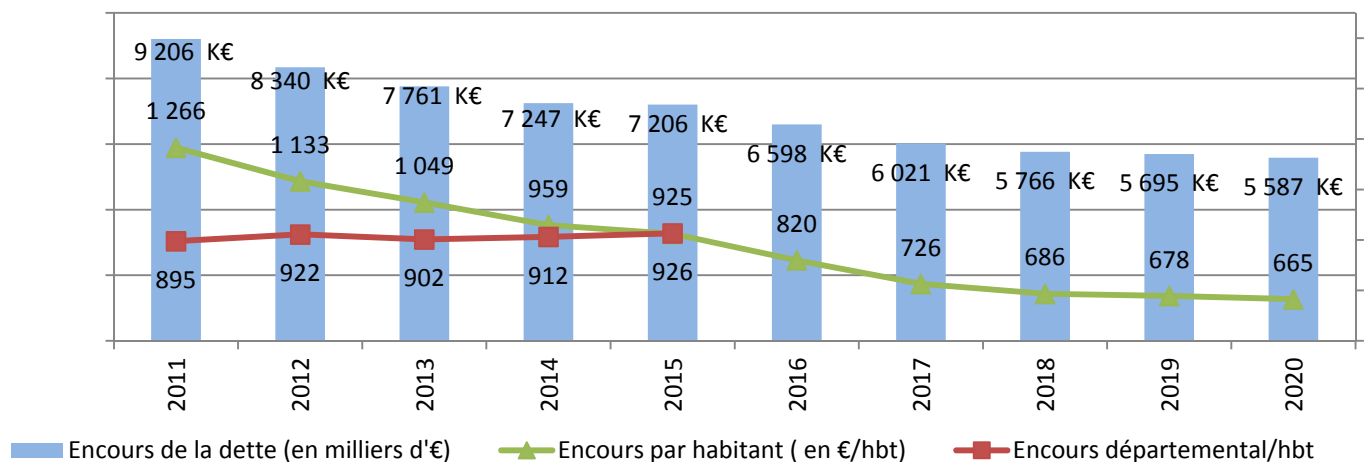
3. Le niveau d'endettement

L'endettement de la Commune continue sa baisse amorcée en 2011 : -28% de 2011 à 2016 malgré l'intégration de l'avance consentie par Rennes Métropole pour financer le transfert des résultats du budget assainissement. Cette avance s'élève à 620 000€. Elle est remboursée sur 4 ans dès l'année 2015 pour un montant d'environ 155 000€/an.

Au 31 décembre 2016, la dette de la Commune s'élève à 6 598 000€ soit 820€/hbt et 726€/hbt au 31/12/2017.

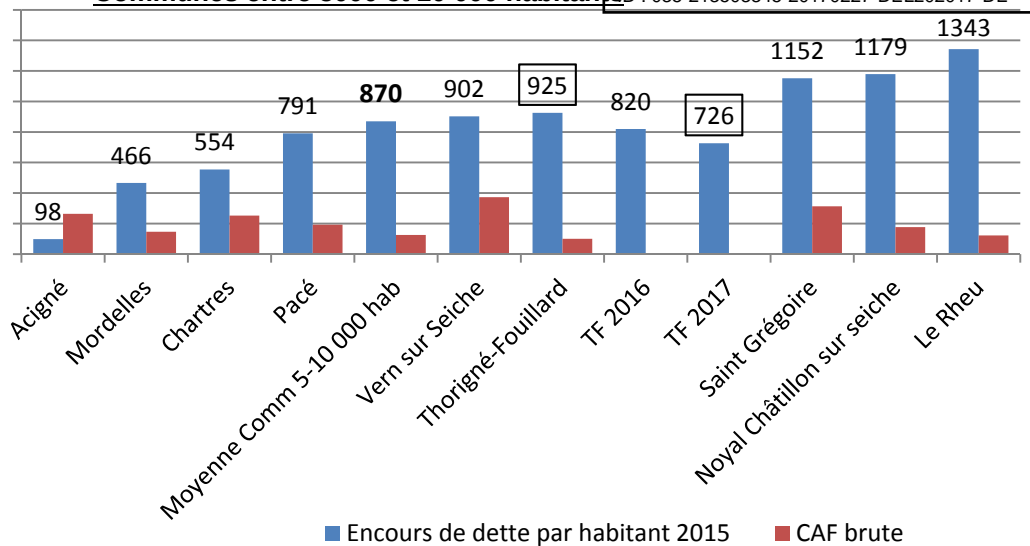
Au vu des projets à réaliser et compte tenu des prévisions financières à ce jour pour les années à venir, un emprunt de 300 000€ pourrait être souscrit en 2018. Il a été intégré dans les simulations ci-dessous.

D'ici 2020, la commune verra sa dette baisser de 4% en moyenne par an.



Le niveau d'endettement rejoint la moyenne départementale en 2015 puisque pour les communes de même strate, l'endettement se situe à 926€/habitant en moyenne. Le stock de dette de la Commune reste élevé en comparaison des autres communes et des capacités brutes d'autofinancement.

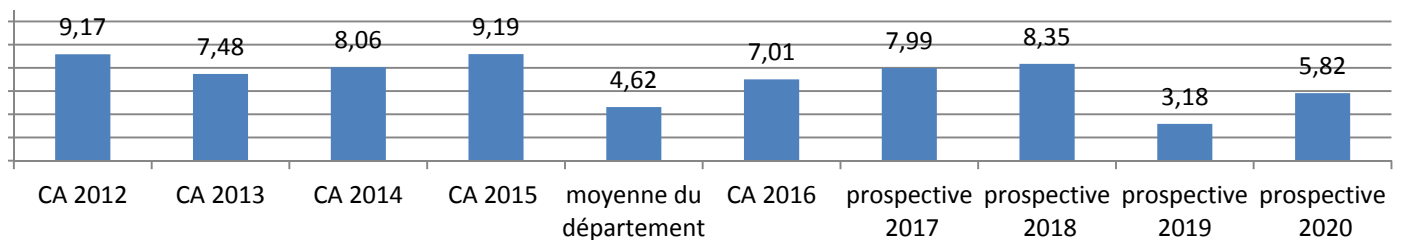
Encours de dette par habitant 2015 Communes entre 5000 et 10 000 habitants



4. Le ratio « capacité dynamique de désendettement »

Il détermine le nombre d'années d'autofinancement nécessaire au remboursement de la dette.

Ce ratio s'élève à 9.19 ans en 2015 soit une hausse de 14% par rapport à 2014. C'est la seconde hausse depuis la fin 2008. Elle est liée à la baisse de la capacité brute d'autofinancement comme expliqué plus haut



Une fois l'avance remboursée et avec un nouvel emprunt en 2018, le ratio de désendettement diminue à 3,18 ans en 2019 en intégrant une recette exceptionnelle de l'assurance pour la salle de la vigne.

Un ratio élevé de désendettement et notamment supérieur à la moyenne départementale représente un frein dans le cadre de négociation auprès des établissements bancaires. C'est un outil stratégique de gestion des finances locales permettant aux élus d'encadrer leurs orientations budgétaires.

B) Des projets d'investissement maîtrisés sur le mandat :

La commune sera impactée par la baisse programmée des dotations de l'Etat qui viendra fragiliser les équilibres budgétaires de la collectivité. Il en ressortira une baisse mécanique de l'épargne brute et par voie de conséquence une épargne nette plus faible. Pour financer les investissements de demain, il faut préserver les ressources propres d'investissements, conduire une politique raisonnée des projets de mandats (dépenses d'investissement) et consolider les excédents de fonds de roulement.

1. Des Recettes d'investissement en diminution en 2017 :

- Taxe d'aménagement (TA) :
A partir de 2017, la Commune ne percevra plus la taxe d'aménagement sur son compte de recette 10226. Rennes Métropole encaissera la totalité de la taxe d'aménagement de la commune que ce soit pour les infrastructures ou les superstructures. La part revenant à la commune pour les travaux de superstructures a été intégrée en diminution de l'attribution de compensation. Ce montant a été calculé à partir des données historiques transmises à Rennes Métropole fin 2014.
- FCTVA :
Pour 2017, la Commune devrait percevoir du FCTVA en investissement et en fonctionnement. Pour l'investissement, le montant est estimé à 30 000€ compte tenu des dépenses d'investissement limitées en 2016. Le PLF 2016 a prévu d'inclure les dépenses d'entretien sur bâtiments et sur voirie dans l'assiette du FCTVA. Si des précisions restent à apporter sur les dépenses à prendre en charge, et puisqu'elles s'élèvent à environ 60 000€, la commune pourrait percevoir 10 000€ en section de fonctionnement.
- Subventions :

En 2016, 88% des recettes d'investissement ont été encaissées. Il s'agissait du solde de l'aide aux maires bâtisseurs pour un montant de 193 000€, d'une subvention pour les tableaux numériques pour 8 C... participation de la ZAC de la vigne aux dépenses d'investissement des équipements publics pour 62 000€.

En 2017, il reste à percevoir le solde de la subvention obtenue de l'Etat pour l'extension du restaurant scolaire. La réception tardive de certains décomptes de travaux a reporté la demande de versement du solde de la subvention qui a été effectuée le 05/01/2017 pour un montant de 44 800€ (RAR du budget 2016). La participation du budget ZAC pour le financement d'équipements publics reste programmée.

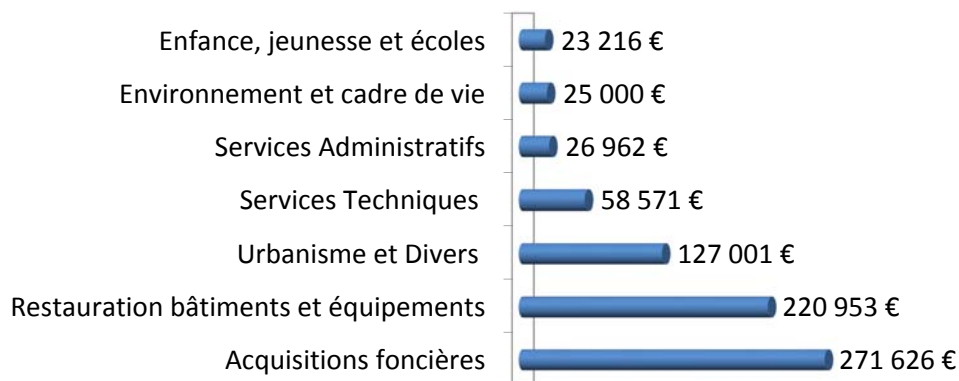
- Cessions : En 2016, l'opération d'achat vente du bien situé 2 impasse du prieuré entre la commune et Rennes Métropole a généré des recettes budgétaires de cession. En 2017, aucune vente significative n'est envisagée. Une provision de 6 000€ sera inscrite pour toute opération de cession d'équipements.

2. Des projets maitrisés pendant le mandat :

En 2016, les dépenses d'équipement ont été votées à hauteur de 830 000€ dont 37 000€ de RAR. Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 50% des crédits (417 000€ y compris les travaux en régie) compte tenu du décalage budgétaire de l'acquisition de la Juteauderie.

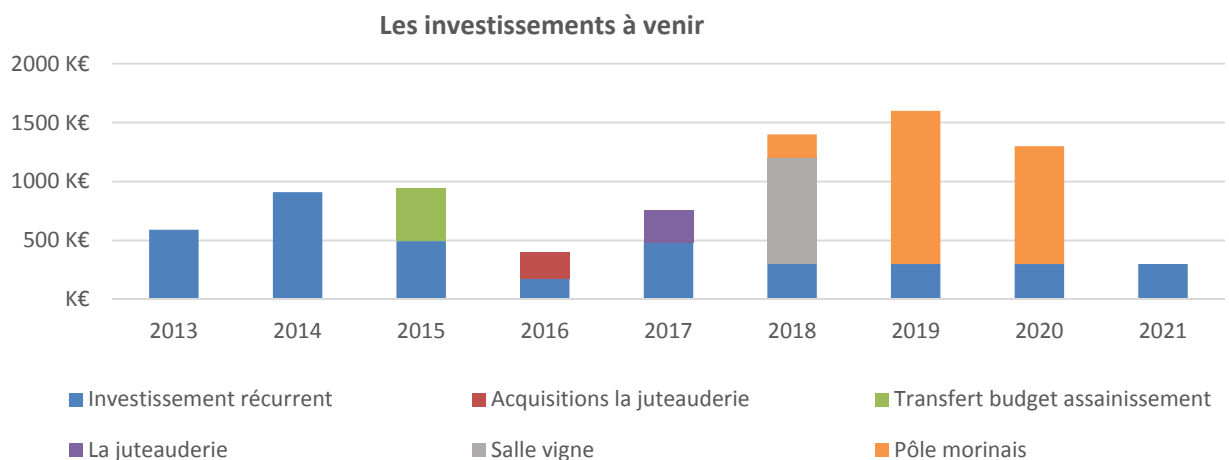
Pour 2017, les élus maintiennent leur volonté de ne pas augmenter les taux et de ne pas emprunter conformément à leur projet de mandat. Les investissements prévisionnels pour 2017 devraient s'élever à 753 000€ dont 355 000€ de RAR.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES EN 2017 : 753 329€



3. Un renforcement du fonds de roulement pour financer les investissements :

Les projets des élus sur la fin du mandat s'élèveraient à 5 millions d'euros dont 2,5 millions pour la création du nouvel équipement du pôle de la Morinais.



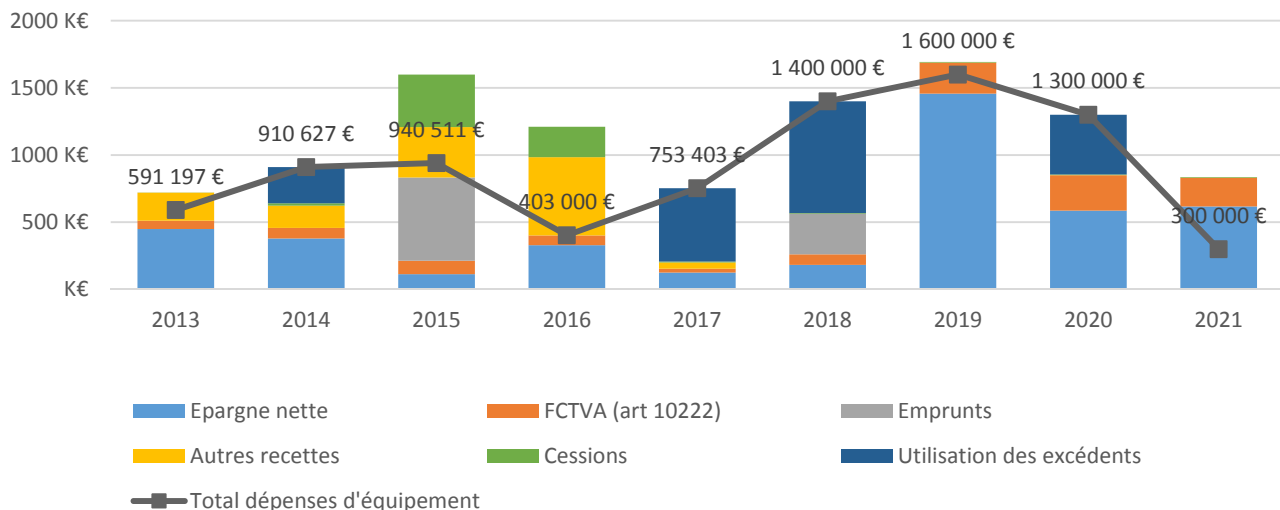
Les opérations de portage foncier pour les années 2018 à 2021 n'ont pas été inscrites dans cette analyse car elles devraient s'autofinancer sur la période. Elles seront réintégrées au fur et à mesure des avancées sur le calendrier prévisionnel de vente du foncier auprès de promoteurs ou d'aménageurs.

En limitant les investissements des dernières années, la commune a reconstitué son fonds de roulement.

Fonds de roulement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	970 977	701 171	1 944 287	2 751 542	781 542	781 542	781 542	781 542	781 542

Les investissements futurs pourront ainsi être majoritairement autofinancés avec un recours à l'emprunt très limité. A ce jour, il est envisagé un emprunt de 300 000€ en 2018 sur un total d'investissement de 5 millions d'euros d'investissement sur 4 ans (hors portage foncier).

Pour 2017, les dépenses envisagées seront financées par prélèvement sur le fonds de roulement.



4. Effets de la métropolisation

Les relations financières entre la commune et la Métropole sont regroupées au sein du chapitre 45 en section d'investissement.

Chaque dépense transférée est comptabilisée et remboursée par Rennes Métropole. De même, chaque recette à transférer est comptabilisée et reversée à Rennes Métropole. En fin d'exercice le chapitre 45 sera égal en dépenses et en recettes. Il n'y aura pas d'impact budgétaire sur ce chapitre.

Pour 2015 et 2016, les montants en dépenses et en recettes sont estimés à :

	Dépenses payées par la Commune	Remboursements par Rennes Métropole	
Fonctionnement (hors personnel) compétences transférées	383 128,89	342 717,41	Reste à percevoir estimé-Année 2017
Personnel compétences transférées	278 563,99	280 871,58	
Investissement compétences transférées	709 544,41	656 523,79	
	1 371 237,29	1 280 112,78	-91 124,51

Rennes Métropole devrait reverser à la commune une somme d'environ 90 000€.

A) Construction de la MAPA :

Ce budget retrace le remboursement des frais d'emprunts contractés par la Commune à l'occasion de la construction de cet établissement. L'EHPAD verse à la Commune, propriétaire du bâtiment, un loyer.

La dette se compose de 2 emprunts à taux fixes (5,51% et 5,56%) qui se termineront en 2021 et 2023.

B) Zone d'activités du Portail :

Ce budget retrace les dépenses et les recettes relatives à l'aménagement du site du Portail. Une étude de conception et de faisabilité de macro-îlots à dominante d'activités sur ce secteur a été engagée.

Ce budget devrait être transféré courant 2017 à Rennes Métropole dotée de la compétence activités économiques depuis le 1^{er} janvier 2015.

C) Zone Artisanale n°4 :

Ce budget retrace les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des lots situés dans cette zone.

Les derniers lots ont été commercialisés en 2012. L'emprunt de 250 000€ a été soldé le 8 octobre 2012.

Les derniers travaux d'aménagement de voirie ont été soldés en 2015. Il reste une parcelle à commercialiser.

D) Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Vigne :

Ce budget retrace les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des terrains situés au sud de la Commune, secteur d'une superficie de 41,5 ha. Pour des raisons de suivi technique et de commercialisation échelonnée, les travaux et la commercialisation ont été découpés en 3 tranches.

- La 1^{ère} tranche a été commercialisée en 2007. Elle comprend 54 lots individuels et 198 logements collectifs et semi collectifs.
- La 2nde tranche a commencé à être commercialisée en 2011. Elle comprend 98 lots individuels et 282 logements collectifs et semi collectifs.
- La 3^{ème} tranche a commencé à être commercialisée fin 2013 par la vente de l'assiette foncière de l'îlot de la Morinais comprenant une maison médicale et 33 logements. Elle s'est poursuivie par la rétrocession de l'îlot des jardins au promoteur retenu, pour la réalisation de 165 logements collectifs.

Le reste de la 3^{ème} tranche contiendra une cinquantaine de lots libres et environ 76 logements collectifs ou intermédiaires ce qui portera le nombre de logements total de la ZAC de la vigne à environ 1100 logements. Les travaux de viabilisation du secteur Clotière seront lancés autour de l'été 2017. Les lots seront attribués en cours d'année et les premières ventes seront réalisées en 2018. Un emprunt in fine assurera le financement de cette tranche de travaux et du décalage de trésorerie entre les dépenses et les recettes.

Pour 2017, il est prévu une enveloppe de travaux de 1,4 millions €.

En termes d'endettement, l'opération a nécessité la souscription de 4 emprunts. L'emprunt de 4,89 millions d'euros à taux fixe de 2,34% a été remboursé in fine en juillet 2014. Le dernier emprunt « classique » à taux fixe de 3,39% s'est terminé en mars 2015.